

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2021.06.14\_09**

**Le quatorze juin deux mil vingt et un**, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** : Annette BELLANGER –Lina BLANC –Natacha BLANC-GONNET- Corinne BUSALB- André CARRABIN – Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET –Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Maryline POINTET- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

**Étaient excusé(e)s** : **Thierry BINET- Jean- Pierre MARGUERIE (pouvoir à Pascal DUMONT)**

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 8 juin 2021.

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 17

Votants : 18

Pour : 18

Abstentions :

Contre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20210614-2021-06-14-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2021

Rapporteur : Madame Virginie GARDET.

**DELIBERATION 09 : APPROBATION DES TARIFS SERVICE CANTINE -  
GARDERIE -ANNEE 2021-2022.**

Madame GARDET rappelle les tarifs du service Cantine et des garderies approuvés par délibération en date du 22 juin 2020 :

➤ Restaurant scolaire :

Enfants :	Prix unitaire 2020/2021
Domiciliés dans la commune	5.05 € le repas
Domiciliés hors de la commune	6.20 € le repas
Inscription tardive ( J -1)	<b>6.50 € le repas</b>
PAI alimentaire <b>avec fourniture du repas</b> par les parents	1.00 € garderie cantine

➤ Garderie périscolaire :

Enfants	Garderie du matin 7h15-8h20	Garderie 1 du SOIR 16h30- 17h30	Garderie 2 du SOIR 17h30- 18h30	Dépassement après 18h30
<b>Domiciliés dans la commune</b>	1.80 €	1.20 €	1.20 €	2 €

<b>Domiciliés hors commune</b>	2.30 €	1.50 €	1.50 €	2 €
--------------------------------	--------	--------	--------	-----

Considérant les difficultés d'organisation et les coûts du service, Madame GARDET propose de fixer les tarifs comme suit :

➤ Restaurant scolaire :

Enfants :	Prix unitaire 2020/2021
Domiciliés dans la commune	5.05 € le repas
Domiciliés hors de la commune	6.20 € le repas
Inscription tardive ( non-respect du délai J-7 ou enfant non inscrit (J -7)	<b>10 € le repas</b>
PAI alimentaire <b>avec fourniture du repas</b> par les parents	1.00 € garderie cantine

➤ Garderie périscolaire :

<b>Enfants</b>	<b>Garderie du matin 7h15-8h20</b>	<b>Garderie 1 du SOIR 16h30-17h30</b>	<b>Garderie 2 du SOIR 17h30-18h30</b>	<b>Dépassement après 18h30</b>
<b>Domiciliés dans la commune</b>	1.80 €	1.20 €	1.20 €	2 €
<b>Domiciliés hors commune</b>	2.30 €	1.50 €	1.50 €	2 €
<b>Inscription tardive ( non-respect du délai J-2) ou enfant non inscrit</b>	5 €			

**Toute tranche commencée sera due.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

➔ **FIXE** les tarifs comme énoncés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> Août 2021.

En adoptant ces tarifs le conseil municipal autorise en conséquence les adaptations nécessaires au règlement des services périscolaires.

A GRIGNON, le 14 juin 2021.

Le Maire,  
François RIEU.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le

